

21.10.2009 – 13:44 Uhr

Supermarchés de stations-service: Pas d'effet domino pour le travail de nuit!

Bern (ots) -

La décision du tribunal administratif fédéral rendue publique aujourd'hui met une fois de plus les choses au point en matière de travail de nuit: Il n'est pas possible de déroger pour des raisons futiles à l'interdiction de travailler la nuit ancrée dans la loi sur le travail.

La travail de nuit est une lourde charge pour les travailleuses et travailleurs, il met leur santé en danger et ne doit donc être autorisé qu'exceptionnellement.

Faire ses achats dans des supermarchés de stations-service n'est pas un besoin avéré de la population. Le plaisir du shopping de quelques-uns ne justifie en aucun cas un assouplissement de l'interdiction de travailler la nuit.

Si les supermarchés des stations-service pouvaient ouvrir la nuit, d'autres magasins, dans les gares ou au centre des villes ne tarderaient pas à demander l'égalité de traitement et obtiendraient des dérogations similaires. Cela provoquerait un véritable effet domino. Bientôt, des milliers d'employées et d'employés du commerce de détail pourraient être forcés de travailler la nuit.

Il est donc tout à fait justifié de fermer les supermarchés des stations-service pendant la nuit. La protection des travailleurs doit être prise au sérieux, en particulier en temps de crise.

L'Union Syndicale Suisse se battra bec et ongle contre tout assouplissement de la protection des travailleurs et veillera à une application rigoureuse de la loi sur le travail

Contact:

Jean Christophe Schwaab, secrétaire central, 078-690 3509

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100592009> abgerufen werden.